Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20220119-02-2022-AR
Date de télétransmission : 19/01/2022
Date de réception préfecture : 19/01/2022

Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SIVOM Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

ARRETE N° 02/2022 : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE LES 17, 18, 19, 20 ET 21 JANVIER 2022

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'absence de plusieurs agents, notamment pour des raisons impérieuses liées au contexte sanitaire, et des contraintes d'exploitation, la fourrière intercommunale doit modifier ses horaires les 17, 18, 19, 20 et 21 janvier 2022,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : La Fourrière Intercommunale, située route des Quarante Sous 78300 POISSY, sera ouverte, les 17, 18, 19, 20 et 21 janvier 2022 aux horaires suivants :

- Lundi 17 janvier 2022 : de 10h00 à 12h00 et de 13H00 à 15H00
- Mardi 18 janvier 2022 : de 10h00 à 12h00 et de 13H00 à 15H00
- Mercredi 19 janvier 2022 : de 10h00 à 12h00 et de 13H00 à 15H00
- Jeudi 20 janvier 2022 : de 10h00 à 12h00 et de 13H00 à 15H00
- Vendredi 21 janvier 2022 : de 10h00 à 12h00 et de 13H00 à 15H00

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déféré auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/01/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 19/01/2022

Pour Extrait Conforme

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

18/01/2022

Daniel LEVEL
ORDONNATEUR